

Jeu-concours « 5 box ECOLILI Le Goût des Merveilles à gagner »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SARL ecolili ci-après la « société organisatrice », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : 788 724 904 00016, dont le siège social est situé au 1 impasse de la métairie, 44800 Saint Herblain, organise du 18/11/15 au 16/12/15 minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «5 box ECOLILI Le Goût des Merveilles à gagner » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en :

- Aimant (« like ») la page facebook ecolili (<https://www.facebook.com/ecolili/>)
- et en commentant et partageant en mode public la publication suivante :

[Jeu concours] A l'occasion de la sortie du nouveau film « Le Goût des Merveilles » d'Eric Besnard, ECOLILI a créé une box composée spécialement autour de l'univers du film! 5 exemplaires sont à gagner jusqu'au 16/12/15, date de sortie du film. Tirage au sort et annonce des 5 gagnants le 18/12/15. Pour tout savoir, c'est par ici: <http://goo.gl/9LaSfR>

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne-même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

5 gagnants seront tirés au sort dans les 3 jours suivant la fin du jeu. Les gagnants seront contactés dans les 2 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant. Le tirage au sort effectué déterminera les 5 gagnants parmi les participants ayant « aimé » (« like ») la page facebook ecolili, commenté et partagé en mode public la publication suivante :

[Jeu concours] A l'occasion de la sortie du nouveau film « Le Goût des Merveilles » d'Eric Besnard, ECOLILI a créé une box composée spécialement autour de l'univers du film! 5 exemplaires sont à gagner jusqu'au 16/12/15, date de sortie du film. Tirage au sort et annonce des 5 gagnants le 18/12/15. Pour tout savoir, c'est par ici: <http://goo.gl/9LaSfR>

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté de 5 box ECOLILI « Le Goût des Merveilles », d'une valeur unitaire de 47€ TTC, attribuées chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte une seule de ces box.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.